

Document unique d'évaluation des risques professionnels
Mise à jour 24/03/2020

RISQUE BIOLOGIQUE	FREQUENCE				GRAVITE			
	Rare	Occasionnel	Fréquent	Très fréquent	Aucune	Faible	Moyenne	Important
	1	2	3	4	1	2	3	4
<u>Général</u>								
Etre contaminé par le virus COVID19		X						X
Propager le virus		X						X

Lieux de travail concernés :

Bureaux
 Ateliers
 Travail en extérieur, serres
 Vestiaires
 Salles de pause et de repas

Prévention :

Recourir au télétravail si possible

Si télétravail pas possible :

Afficher et respecter les gestes barrières
 Se laver les mains régulièrement
 Désinfecter les lieux et outils de travail, véhicules...
 Aérer les pièces
 Dans la mesure du possible ne pas partager son matériel (stylo, outils, ...)

Entretenir une distance d'au moins un mètre avec chaque individu
 Réorganiser les postes de travail afin de respecter cette distance
 Eviter réunions et rassemblements, favoriser la communication par courrier électronique, téléphone, visio ou audioconférences,
 Limiter le nombre de personnes dans une même pièce au strict minimum

Limiter le nombre de visiteurs ou clients et organiser des files d'attente et des roulements

Document unique d'évaluation des risques professionnels
Mise à jour 24/03/2020

En cas de contamination d'un salarié :

Ce salarié restera confiné chez lui, prévenir les autres salariés

En cas de suspicion de contamination d'un salarié par une personne contaminée :

Ce salarié restera confiné chez lui